

# Quelles sont les règles de l'élagage raisonné en bordure de route ?

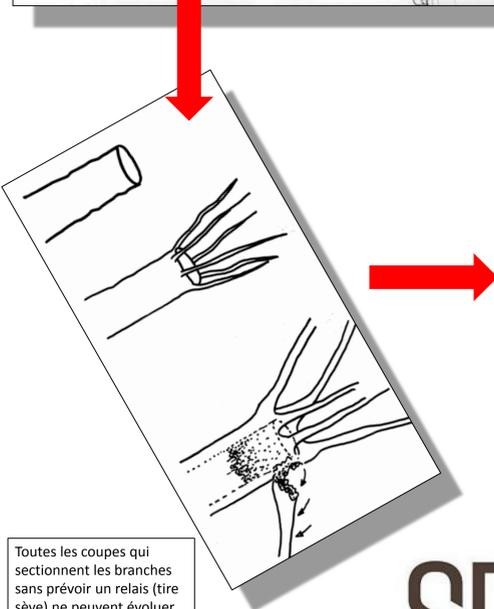
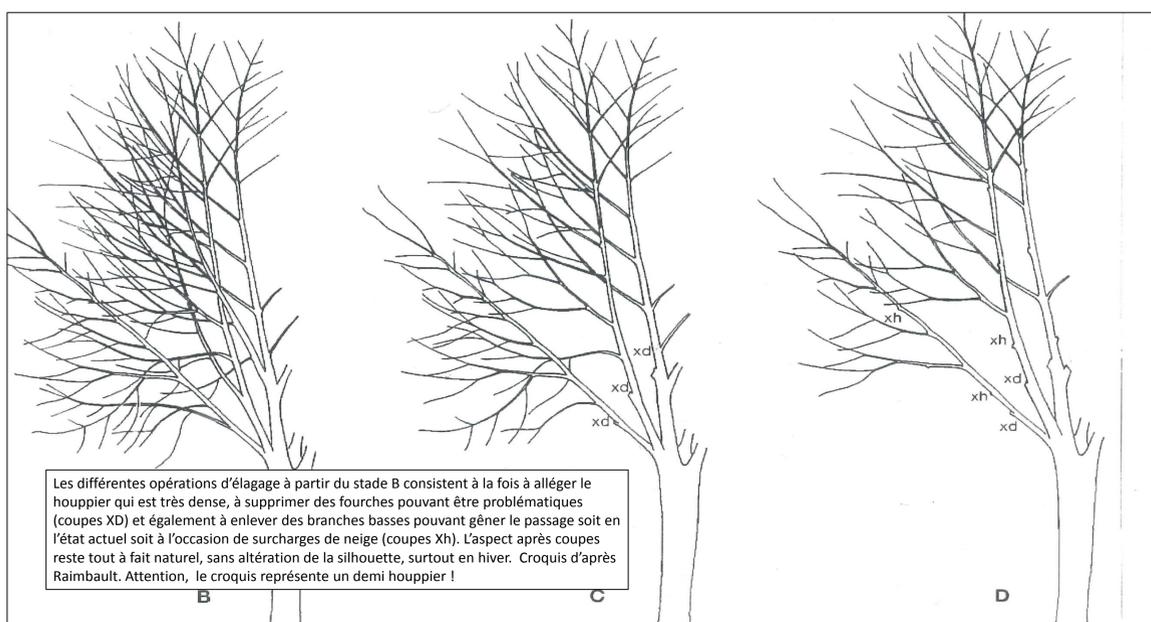
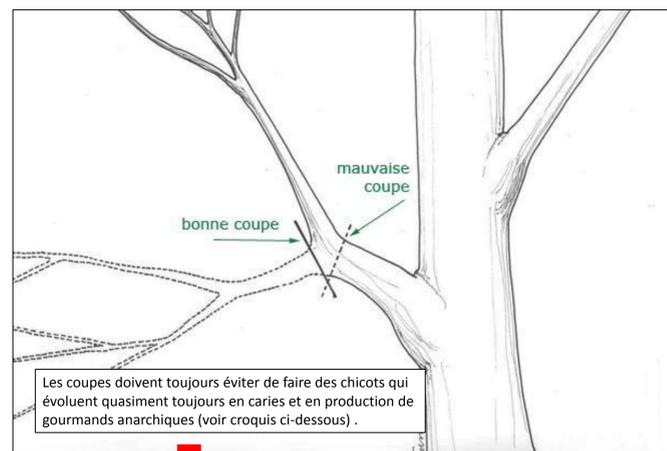
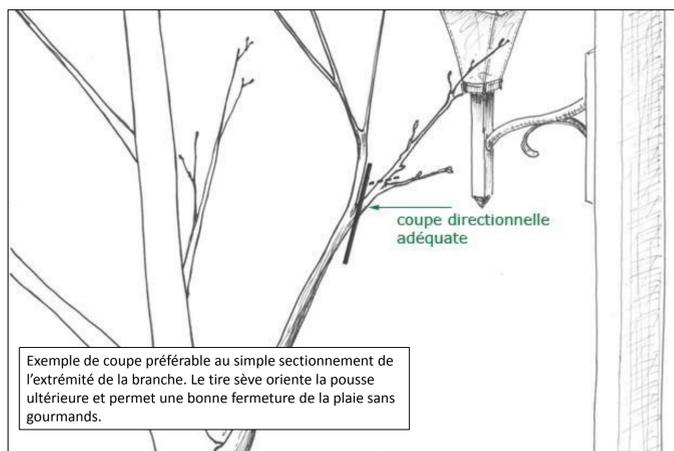
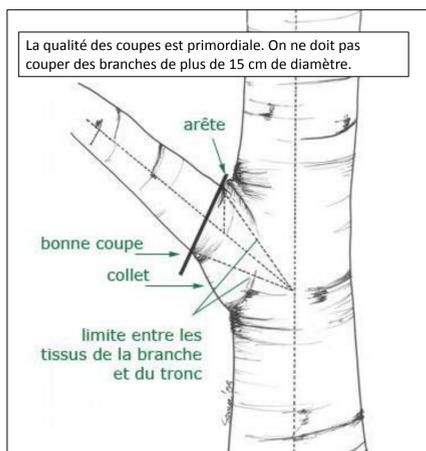
## L'élagage doit répondre à des objectifs multiples

- Assurer la « **commodité de passage** » et la « **sûreté** » : chaque arbre doit donc être **diagnostiqué individuellement** au regard de ces deux exigences « légales ». Certains arbres trop abîmés ou mal en point devront être abattus, mais seulement ceux-là !
- L'élagage doit **préserver l'avenir de l'arbre** : les coupes doivent garantir un recouvrement rapide des plaies et éviter les repousses anarchiques. Les arbres doivent conserver un houppier équilibré.
- L'élagage doit **conserver l'intérêt esthétique** de l'arbre, y compris dans les périodes défeuillées : les coupes doivent rester discrètes et l'architecture du houppier doit conserver l'harmonie propre à chaque essence : **un élagage bien fait ne se remarque pas, même en hiver !**

## L'élagage doit être réalisé par des professionnels qualifiés

L'élagage est une opération complexe qui touche des **organismes vivants**. A chaque coupe va correspondre une **réaction de l'arbre**. L'art de l'élagueur consiste à se projeter dans l'avenir avant de donner le moindre coup de scie. Il adapte toujours son travail à l'arbre qu'on lui confie et aux consignes imposées. Un bon élagueur doit **pouvoir dire NON** à un client qui lui demande une action qui serait préjudiciable à l'arbre et contraires aux règles de l'art.

Pour exercer le métier d'élagueur à la fois dans de très bonnes conditions de sécurité et en respectant les règles professionnelles, les opérateurs intervenant sur les arbres doivent être titulaires d'un diplôme ou **CS (certificat de spécialisation) option « Diagnostic et taille des arbres »**. Cette certification est sous le contrôle et l'agrément du Ministère de l'Agriculture. La formation se fait dans des établissements spécialisés (par exemple CFPPA de Meymac). Les entreprises qui adhèrent à l'**UNEP (Union des Entreprises du Paysage)** sont tenues de respecter les **référentiels techniques et la charte de qualité** de l'UNEP



Quelques exemples de repousse après sectionnement de l'extrémité de branches : toutes les nouvelles ramifications vont finir par casser et les arbres sont définitivement enlaidis !

